|  |
| --- |
| **Participation et Attestation d’absence de conflit d’intérêts (nominative)** |
| **Programmes régionaux Hauts-de-France** **La présente attestation a été mise en place pour veiller au respect du principe d’absence de conflit d’intérêts. Elle** **1) rappelle le principe de conflit d’intérêts et** **2) permet aux signataires de déclarer qu’ils ne sont pas affectés par une telle situation, ou le cas échéant de la faire connaitre.** **Chaque participant au comité de ce jour est dans l’obligation de signer la présente attestation. Elle sera jointe au relevé de décision du comité.**  |
|  |
|   |
| **Intitulé** | CUP Hauts-de-France |
| **Date** |  |   |
| **Lieu**  |  |
|   |

Conformément à l'article 57 du Règlement financier applicable au budget de l'Union Européenne, la situation de conflit d’intérêts peut être définie de la manière suivante : « *il y a conflit d’intérêts lorsque l’exercice impartial et objectif des fonctions d’un acteur financier ou d’une autre personne (…) est compromis pour des motifs familiaux, affectifs, d’affinité politique ou nationale, d’intérêt économique ou pour tout autre motif de communauté d’intérêt avec le bénéficiaire*. »

Aussi, les lois nationales n°2016-483 et 2013-907 disposent que « *constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction* ».

 **Déclaration sur l’honneur**

|  |
| --- |
|  |

Je déclare et m’engage à :

1. N’être affecté(e) par aucun conflit d’intérêts dans le cadre des opérations énumérées dans la liste ci-jointe et par conséquent, présentées au comité de ce jour ;
2. Faire connaitre au Président de comité, sans délai, toute situation constitutive d’un conflit d’intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d’intérêts ;
3. Le cas échéant, me retirer de l’instance lorsqu’elle se prononce sur l’opération concernée ;
4. Ne pas consentir, rechercher, chercher à obtenir, ou accepter d’avantage financier ou autre, en faveur ou de la part d’une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu’incitation ou récompense liée à l’opération concernée ;
5. Informer le Président du comité, si après la signature de la présente attestation d’absence de conflit d’intérêts, un changement survient dans les renseignements déclarés ;
6. Dans le cas de conflit d’intérêts, préciser les opérations concernées :

|  |
| --- |
|  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom | Prénom | Organisme | Qualité |
|  |  |  |  |
| Adresse mail | Signature |
|  |  |